

DECRET D/2016/.....009...../PRG/SGG

PORTANT DECLARATION DE CONAKRY CAPITALE MONDIALE DU LIVRE 2017
COMME EVENEMENT D'UTILITE PUBLIQUE EN REPUBLIQUE DE GUINEE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D : 2016 /143/PRG/SGG du 20 Avril 2016, portant attributions et organisation du ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique ;

Vu la nomination de Conakry, capitale mondiale du livre 2017 à l'Unesco (Paris) le 30 juin par un Comité international d'experts;

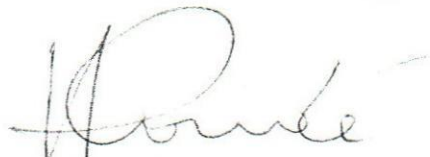
DECRETE

Article 1 : L'évènement Conakry capitale mondiale du livre 2017 est déclaré événement d'utilité publique en République de Guinée. L'année commence le 23 Avril 2017 à l'occasion de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Les principaux acteurs du livre se rassembleront afin de promouvoir les livres et la lecture durant les 12 mois suivants.

Article 2 : Le Président de la République ordonne l'utilisation du Label Conakry Capitale Mondiale du Livre 2017 dans la communication institutionnelle et diplomatique de la Guinée.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le.....23 JAN. 2017.....



PROFESSEUR ALPHA CONDE